

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 2 mai 2016 à 20 h à l'édifice municipal de Baie-des-Sables situé au 20, rue du Couvent.

Sont présents : Monsieur Denis Santerre, maire
 Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1
 Monsieur Dany Fortin, conseiller au siège #2
 Monsieur Damien Ouellet, conseiller au siège #3
 Madame Lynda Bernier, conseillère au siège #5
 Madame Sylvie Bouffard, conseillère au siège #6

Est absente : Madame Véronique Lamarre, conseillère au siège #4

Constat du quorum sous la présidence du maire, Monsieur Denis Santerre. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est également présent et agit à titre de secrétaire.

1. Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 20 h 05. Il remercie les membres du conseil et les citoyens de leur présence et leur souhaite la bienvenue.

2. Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal
4. Présentation et adoption des comptes
5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour
6. **Administration générale**
 - 6.1. Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016 (176.4 C.M.)
 - 6.2. Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2016
 - 6.3. Plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)
 - 6.4. Formation pour les élus – Maîtriser vos dossiers municipaux (FQM)
7. **Sécurité publique**
 - 7.1. Lecture et adoption – Règlement numéro 2016-02 modifiant le Règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
 - 7.2. Avis de motion – Règlement numéro 2016-03 remplaçant le règlement numéro 2008-02 sur la prévention incendie
 - 7.3. Formation en ligne gratuite sur les risques côtiers
8. **Transport**
 - 8.1. Balayage des rues du village
 - 8.2. Nivelage des chemins municipaux (mise en forme de la chaussée)
 - 8.3. Achat et épandage d'abat-poussière pour les chemins municipaux
 - 8.4. Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux
 - 8.5. Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017
 - 8.6. Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017
9. **Hygiène du milieu**
 - 9.1. Monsieur Régis Dionne – Demande de raccordement au service d'aqueduc
10. **Aménagement, urbanisme et développement**
 - 10.1. Adhésion à l'ATR de la Gaspésie pour 2016-2017
 - 10.2. Appui à la Corporation de développement auprès du FDT – Mesure de soutien à la vitalité sociale
 - 10.3. Distribution des Fonds de développement des territoires aux municipalités locales
 - 10.4. Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2016
 - 10.5. Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II
 - 10.6. Représentant municipal au sein de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie
11. **Loisirs, culture, santé et bien-être**
 - 11.1. Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2016
 - 11.2. Participation et planification de la semaine de la municipalité
 - 11.3. Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane
 - 11.4. Office municipal d'habitation – Contributions municipales
12. **Suivi de la dernière période de questions**

13. Divers

13.1. Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane
13.2. Politique de location de la salle du centre communautaire

14. Période de questions du public

15. Levée de l'assemblée

2016-065 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'adopter l'ordre du jour du 2 mai 2016 tel que remis par le directeur général tout en laissant le divers ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

3. Approbation du procès-verbal

2016-066 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 AVRIL 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal du 4 avril dernier;

En conséquence, il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'approuver le procès-verbal du 4 avril 2016 tel que remis par le secrétaire-trésorier avec dispense de lecture, les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et trouvé conforme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

4. Présentation et adoption des comptes

2016-067 APPROBATION DES COMPTES D'AVRIL 2016

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes du mois d'avril 2016;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser et d'approuver le paiement des comptes suivants au 30 avril 2016 :

Liste des comptes à payer	18 816.70	\$
Liste des comptes payés (paiements directs préautorisés)	1 564.22	\$
Liste des salaires nets payés (chèques #4293 au #4314)	12 494.36	\$
Total des comptes au 30 avril 2016	32 875.28	\$

Le détail de ces listes est annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussigné, Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Baie-des-Sables, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

Adam Coulombe, g.m.a.

5. Période de questions du public en regard des points à l'ordre du jour

Aucune question n'a été soulevée.

6.1 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016 (176.4 C.M.)

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2016 préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est déposé conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*.

6.2 Fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale 2016

2016-068 **FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL TOUS LES VENDREDIS DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2016**

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser la fermeture du bureau municipal tous les vendredis durant la période estivale soit pour les mois de juin, juillet et août 2016. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, assumera ces journées à même ses vacances annuelles. Les citoyens seront avisés via le bulletin d'information municipale et le site Internet de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.3 Plainte à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)

2016-069 **ENTENTE DE RÈGLEMENT HORS COUR – DOSSIER DE MONSIEUR ÉMILIE OUELLET**

Considérant que Monsieur Émilien Ouellet a déposé diverses plaintes auprès de la *Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST)*;

Considérant qu'une rencontre de médiation a été réalisée le 19 avril 2016;

Considérant que l'employé en question renonce à son droit de réintégrer son emploi et se désiste de ses plaintes en contrepartie d'une indemnité compensatrice;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'entériner l'entente de règlement hors cour intervenue le 19 avril dernier avec Monsieur Émilien Ouellet. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à donner suite aux engagements prévus à l'entente soient :

- Émettre une lettre de recommandation pour le salarié;
- Verser la somme compensatrice convenue dans l'entente au salarié.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

6.4 Formation pour les élus – Maîtriser vos dossiers municipaux (FQM)

2016-070 **ACTIVITÉS DE FORMATION POUR LES ÉLUS MUNICIPAUX**

Considérant que la MRC de La Mitis organise prochainement en collaboration avec la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), une formation destinée aux élus municipaux;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'autoriser, lorsque requis, l'inscription des élus au cours de formation suivant :

- « *Maîtrisez vos dossiers municipaux* » offerte par la FQM qui aura lieu à Mont-Joli le samedi 14 mai 2016 au montant de 175 \$ plus les taxes (pour les élus suivants : Monsieur Dany Fortin et Madame Véronique Lamarre).

Les frais de déplacement, si requis, seront payés par la municipalité conformément au règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacement des élus et des employés municipaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.1 *Lecture et adoption – Règlement numéro 2016-02 modifiant le Règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*

2016-071 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-02 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1

Attendu les dispositions des articles 244.68 à 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale (L.F.M.)*;

Attendu que l'Accord de partenariat avec les municipalités pour la période de 2016-2019, signé le 29 septembre 2015, prévoit à son article 4.1 que le montant de la taxe sera ajusté selon l'inflation, avec effet à compter du 1^{er} août 2016;

Attendu que l'adoption de ce règlement n'a pas à être précédée d'un avis de motion;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu que le *Règlement portant le numéro 2016-02 modifiant le règlement numéro 2009-02 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1* tel que déposé, lu et remis aux membres du conseil soit adopté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

7.2 *Avis de motion – Règlement numéro 2016-03 remplaçant le règlement numéro 2008-02 sur la prévention incendie*

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-03

Madame Claudie Fillion, conseillère au siège #1, donne avis de motion avec dispense de lecture qu'un règlement remplaçant le règlement numéro 2008-02 sur la prévention incendie sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

7.3 *Formation en ligne gratuite sur les risques côtiers*

L'Université du Québec à Rimouski, en partenariat avec l'Université de Bretagne Occidentale (France), lance une première formation internationale sur les risques côtiers offerte gratuitement via internet. Ce cours en ligne vise un public large, puisqu'aucun prérequis n'est nécessaire. Toute personne intéressée par la question des risques naturels côtiers peut donc s'y inscrire d'ici le 23 mai prochain.

8.1 *Balayage des rues du village*

2016-072 BALAYAGE DES RUES DU VILLAGE

Considérant qu'il est nécessaire de balayer les rues du village afin d'éliminer la poussière occasionnée par la circulation automobile;

Considérant que le balayage des trottoirs sera effectué par le personnel de la municipalité;

Considérant que des démarches ont été effectuées auprès de différentes entreprises de la région afin d'obtenir le taux horaire pour un balai de rue mécanique;

Considérant que la durée des travaux est estimée à +/- 7 heures;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de mandater « Transport Martin Alain inc. » de Sayabec pour le balayage des rues du village au tarif horaire de 145\$ plus les taxes applicables. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, sera responsable de la supervision de ces travaux de nettoyage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.2 *Nivelages des chemins municipaux (mise en forme)*

2016-073 AUTORISER LE NIVELAGE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des deux (2) dernières années;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2016 par « Les Entreprises Yvon D'Astous et fils inc. » au tarif horaire de 110 \$. La cédule des travaux se détaille comme suit :

- une mise en forme de la chaussée des chemins municipaux en mai;
- un nivelage de surface juste avant l'épandage de l'abat-poussière en juin;
- un nivelage de surface à l'automne (septembre ou octobre).

Le directeur des travaux publics est responsable de la supervision de ces travaux tout en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 50 heures au total).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.3 Achat et épandage d'abat poussière pour les chemins municipaux

2016-074 ACHAT ET ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE POUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'autoriser l'achat, la livraison et l'épandage de 6 700 litres d'abat-poussière (chlorure de magnésium liquide concentré à 30 %) chez « Les Aménagements Lamontagne inc. » au montant de 0,39 \$/litre (2 613\$) plus les taxes et d'effectuer l'épandage de l'abat-poussière aux mêmes endroits que dans les années passées, soit sur une distance d'environ 200 mètres en face des résidences et à certaines intersections selon un taux d'épandage de 2 750 litres par kilomètre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.4 Appel d'offres sur invitation pour le fauchage en bordure des chemins municipaux

2016-075 AUTORISER LES TRAVAUX DE FAUCHAGE ET DE DÉBROUSSAILLAGE EN BORDURE DES CHEMINS MUNICIPAUX

Il est proposé par Madame Sylvie Bouffard et résolu d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à des travaux de fauchage et de débroussaillage en bordure des chemins municipaux par « Entreprise Daniel Duchaine » au tarif horaire de 80\$. Le coût de ces travaux ne devra pas excéder 2 500 \$ avant les taxes. Ces travaux seront également sous la supervision du directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.5 Achat de sel de déglacage pour la saison hivernale 2016-2017

2016-076 ACHAT DE SEL DÉGLACAGE POUR LA SAISON HIVERNALE 2016-2017

Considérant que « Mines Seleine » nous a soumis son prix pour le sel de déglacage en vrac pour la prochaine saison hivernale 2016-2017;

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sel de déglacage requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu d'acheter environ 30 tonnes métriques de sel de déglacage chez « Mines Seleine » au montant de 109,75\$ la tonne métrique plus les taxes. Le directeur des travaux publics, Monsieur André Bernier, est autorisé à engager un entrepreneur local pour le transport du sel de déglacage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

8.6 Appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'abrasif pour la saison hivernale 2016-2017

2016-077 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA FOURNITURE D'ABRASIF POUR LA SAISON 2016-2017

Considérant la recommandation du directeur des travaux publics sur la quantité de sable pour abrasif requise pour la prochaine saison hivernale selon l'inventaire restant;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu de demander des soumissions sur invitation pour la fourniture et la livraison de sable pour abrasif destiné à l'entretien hivernal des chemins municipaux. Un prix fixe, la tonne métrique tamisée et livrée sera demandé et devra être valide, jusqu'au 30 juin 2016. Les invitations seront lancées aux entreprises suivantes :

- Les Entreprises d'Auteuil et fils inc.
- Ferme Annick inc.
- Entreprise Gilles Fournier
- Les Pavages des Monts inc.

Le devis tel que préparé par le directeur général est accepté. Les soumissions seront reçues au bureau de la municipalité au plus tard le 26 mai 2016 à 10h00.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

9.1 Monsieur Régis Dionne – Demande de raccordement au service d'aqueduc

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de raccordement au service d'aqueduc de Monsieur Régis Dionne pour sa résidence située au 11, rue de la Mer. Le conseil municipal comprend son désir mais qu'actuellement d'autres secteurs jugés plus prioritaires sont déjà à l'étude et en attente de financement. Une lettre réponse sera envoyée dans ce sens.

10.1 Appui à la Corporation de développement auprès du FDT – Mesure de soutien à la vitalité sociale

2016-078 APPUI À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE BAIE-DES-SABLES – MESURE DE SOUTIEN À LA VITALITÉ SOCIALE

Considérant la présentation d'une demande d'aide financière par la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans le cadre du *Fonds de développement des territoires (FDT)*;

Considérant que le projet s'inscrit dans le volet de soutien à la vitalité sociale;

Considérant que l'objectif de cette mesure est d'encourager et faciliter la réalisation d'activités initiées par le milieu rural et doivent permettre le développement du sentiment d'appartenance, l'amélioration de la qualité de vie, le renforcement du pouvoir d'attraction ou répondre aux besoins des citoyens;

Considérant que le coût total des dépenses des comités est de 3 000 \$ et que le montant demandé au FDT est de 3 000 \$;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu d'appuyer la Corporation de développement de Baie-des-Sables dans sa présentation d'une demande d'aide financière auprès de la MRC de La Matanie dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.2 Distribution des Fonds de développement des territoires aux municipalités locales

Le maire explique l'orientation prise dernièrement par le conseil des maires de la MRC concernant le fonctionnement et les modalités de distribution locale des Fonds de développement des territoires en fonction des plans de développement local et des politiques des aînés.

10.3 Approbation des projets retenus dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier 2016

2016-079 VERSEMENT DU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER POUR L'ANNÉE 2016

Considérant l'article 1.4 de l'entente concernant les contributions volontaires du promoteur « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. »;

Considérant les recommandations émises par la Corporation de développement de Baie-des-Sables pour le versement des aides financières dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier pour l'année 2016;

Considérant que le montant du Fonds de visibilité Cartier pour 2016 est de 25 766,93 \$;

Considérant qu'il ne reste aucun solde non affecté des années passées;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Dany Fortin et résolu d'accepter les projets retenus par le conseil d'administration de la Corporation de développement de Baie-des-Sables lors de sa réunion du 5 avril 2016 et de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes retenus :

SOUTIEN À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT	
Corporation de Développement de Baie-des-Sables (Fonds de roulement)	766,93\$

VOLET I (Montant disponible en 2016 : 5 000\$)	
Organismes retenus	Montant
Comité des loisirs de Baie-des-Sables	762,65\$
Cercle de Fermières de Baie-des-Sables	508,45\$
Club de ski de fond de Baie-des-Sables	508,45\$
Comité des pompiers volontaires de Baie-des-Sables	423,70\$
Association des locataires de la Villa Notre-Dame et de la Résidence des Sables	339,00\$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables	339,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables	339,00\$
Fabrique de Baie-des-Sables	339,00\$
Garde paroissiale de Baie-des-Sables	339,00\$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables	339,00\$
Comité de la bibliothèque municipale de Baie-des-Sables	254,25\$
Club des 50 ans et plus de Baie-des-Sables	169,50\$
Comité culturel de Baie-des-Sables	169,50\$
Comité d'embellissement et du tourisme de Baie-des-Sables	169,50\$
TOTAL – VOLET I	5 000,00\$

VOLET II (Montant disponible en 2016 : 20 000\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité d'embellissement (Aménagement du rond-point Ouest du village)	7 000,00\$	0,00\$	5 250,00\$	1 750,00\$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000,00\$	0,00\$	7 000,00\$	0,00\$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000,00\$	0,00\$	3 000,00\$	0,00\$
Comité des loisirs de Baie-des-Sables (Aménagement d'un enseigne au centre communautaire)	3 000,00\$	0,00\$	2 250,00\$	750,00\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 000,00\$	0,00\$	17 500,00\$	2 500,00\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0,00\$			

Les aides financières dans le cadre du volet II seront versées de la manière suivante (sauf exceptions) lorsqu'elles excèdent la somme de 1 000 \$: 75 % du montant à la signature de l'entente et 25 % au dépôt du rapport final.

Il est également résolu de remercier les membres de la Corporation de développement pour l'analyse des demandes.

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.4 Libération de retenues dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier – Volet II

2016-080 LIBÉRATION DE RETENUES AU FONDS DE VISIBILITÉ CARTIER – VOLET II

Considérant la résolution #2015-066 relative au versement du *Fonds de visibilité Cartier* pour l'année 2015;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet « Rénovation à l'intérieur de l'église » de La Fabrique de Baie-des-Sables;

Considérant qu'un rapport final des dépenses a été produit pour le projet « Embellissement des ronds-points du village et des croix » par le Comité d'embellissement;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu de demander à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » de verser les sommes suivantes directement aux organismes suivants :

VOLET II				
(Montant disponible en 2015 : 20 663,85\$)				
Organismes retenus	Montant accepté	Montant déjà versé	Montant à verser	Retenue (ou solde)
Comité pour la sauvegarde du quai (Amélioration des infrastructures du quai)	500,00\$	500,00\$	0,00\$	0,00\$
Comité des Fêtes du 150 ^e de Baie-des-Sables (Contribution annuelle pour les Fêtes d'ici 2019)	3 000,00\$	3 000,00\$	0,00\$	0,00\$
Cercle de Fermière de Baie-des-Sables (Aide au paiement du loyer du local)	751,33\$	751,33\$	0,00\$	0,00\$
Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables (Construction de la résidence pour personnes âgées)	7 000,00\$	7 000,00\$	0,00\$	0,00\$
La Fabrique de Baie-des-Sables (Rénovation à l'intérieur de l'église)	4 412,52\$	3 309,39\$	1 103,13\$	0,00\$
Dekhockey Baie-des-Sables (Amélioration de la patinoire municipale)	2 500,00\$	1 875,00\$	0,00\$	625,00\$
Comité d'embellissement de Baie-des-Sables (Embellissement des ronds-points du village et des croix)	2 500,00\$	1 875,00\$	625,00\$	0,00\$
TOTAL AFFECTATION – VOLET II	20 663,85\$	18, 310,72\$	1 728,13\$	625,00\$
SOLDE NON AFFECTÉ (DISPONIBLE)	0,00\$			

Que copie de cette résolution soit transmise à « Cartier Énergie Éolienne (BDS) inc. » et à la Corporation de développement de Baie-des-Sables.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

10.6 Représentant municipal au sein de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie

Aucun élu présent ne manifeste son intérêt à représenter la municipalité au sein de la Corporation d'aménagement des TPI de la MRC de La Matanie.

11.1 Établissement des modalités relatives à l'implantation du terrain de jeux pour l'été 2016

2016-081 ÉTABLISSEMENT DES MODALITÉS RELATIVES À L'IMPLANTATION DU TERRAIN DE JEUX POUR L'ÉTÉ 2016

Considérant le désir du conseil municipal de mettre en place un camp d'été pour les jeunes de Baie-des-Sables en vertu de la résolution #2015-208;

En conséquence, il est proposé par Madame Lynda Bernier et résolu d'établir les modalités suivantes pour le terrain de jeux à l'été 2016 :

- Invitation aux parents de Baie-des-Sables à inscrire leurs jeunes. L'invitation sera lancée par le biais du bulletin municipal, d'un communiqué qui sera transmis à l'école et sur le site Internet de la municipalité;
- Clientèle admissible : jeunes âgés de 5 à 12 ans;
- Période d'inscription : du 1^{er} juin au 20 juin 2016;
- Fiche d'inscription à compléter, à signer par les parents et à remettre au bureau de la municipalité;
- Frais d'inscription de 50 \$ par enfants pour la saison, à remettre avec la fiche d'inscription;
- Période d'opération : du 27 juin au 5 août 2016 (6 semaines);
- Horaire d'ouverture : 8 h à 17 h 30 (9 h 30 par jour);
- Des pénalités de 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard seront imposées aux parents ne respectant pas l'horaire de fermeture du terrain de jeux. Après 3 récidives, l'enfant se verra interdire l'accès au terrain de jeux pour toute la durée du projet sans remboursement des frais d'inscription;
- Une feuille de directives sera remise à chaque parent au début du terrain de jeux (habillement, quoi apporter, règlements, comportement, etc.);
- La programmation des activités sera remise chaque semaine aux parents;
- Une grille des présences au terrain de jeux sera également complétée par les animateurs.

Le directeur général, Monsieur Adam Coulombe, est autorisé à entreprendre toutes les démarches nécessaires afin de donner suite à la présente résolution et assurer le bon déroulement du terrain de jeux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.2 Participation et planification de la semaine de la municipalité

2016-082 PARTICIPATION À LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant le désir du conseil municipal de participer à la semaine de la municipalité qui aura lieu du 29 mai au 4 juin 2016;

En conséquence, il est proposé par Monsieur Damien Ouellet et résolu que la municipalité participe à la semaine de la municipalité en organisant les activités suivantes :

- Inviter un(e) jeune du secondaire à devenir maire ou mairesse d'un jour lors de la séance du conseil du 6 juin 2016 et lui remettre un prix d'une valeur de 50 \$;
- Inviter la population à un 5 à 7 le vendredi 3 juin 2016 à la salle du centre communautaire;
- Offrir un petit goûter (vin, fromage, petites bouchées, breuvages, etc.);
- Lancer une invitation spéciale aux nouveaux arrivants et leur remettre un panier de produits locaux offert par la Corporation de développement;
- Offrir aux nouveaux arrivants une tournée de la municipalité en autobus afin de leur faire connaître les attraits et services offerts à Baie-des-Sables;
- Mettre à la disponibilité des gens un dépliant d'information avec les différents groupes communautaires ainsi que la carte socio-économique de Baie-des-Sables;
- Inviter les organismes locaux à monter une table promotionnelle de leurs activités afin d'augmenter la participation des citoyens et le recrutement de bénévoles;

- D'offrir la possibilité aux organismes locaux de rendre un hommage à un de leurs membres, si désiré;
- Effectuer la remise officielle des commandites dans le cadre du Fonds de visibilité Cartier;
- Faire la promotion de ces activités dans le bulletin municipal.

La directrice générale adjointe, Madame Huguette Marcoux, sera responsable de la planification et de la préparation de cet événement. S'il y a lieu, un permis de boisson alcoolisée sera demandé auprès de la *Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJQ)*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.3 Renouvellement de l'entente relative à l'utilisation des équipements supralocaux de la Ville de Matane

2016-083 ENTENTE RELATIVE À LA GESTION DES ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES À VOCATION RÉGIONALE (SUPRALOCAUX) – EXERCICES FINANCIERS 2016-2020

Considérant l'entente intervenue en 2002 concernant la désignation et la gestion des équipements et des infrastructures supralocaux laquelle a été renouvelée en 2006 et en 2011;

Considérant que l'entente actuelle vient à échéance le 31 décembre 2015;

Considérant les échanges en vue du renouvellement et de la conclusion d'une entente pour une période de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020;

Considérant que les modalités de l'entente prévoient les mêmes équipements, le même mode de répartition de la contribution financière des municipalités et le maintien d'un point de service de bibliothèque à Saint-René-de-Matane et Les Méchins;

Considérant les équipements visés par l'entente, soit le Colisée Béton provincial, la piscine municipale, la bibliothèque Fonds Solidarité FTQ, le centre de ski Mont-Castor, le terrain de golf, l'aéroport municipal et le Phare;

Considérant que la proposition des municipalités soumises le 28 septembre 2015 à la Ville de Matane a finalement été retenue par cette dernière le 9 novembre 2015;

Considérant que cette proposition prévoit une majoration annuelle du montant de la quote-part de 2015 de 3 % pour les années 2016 et 2017, et par la suite de 4 % pour les années 2018 à 2020;

Considérant la rencontre tenue le 6 avril dernier avec les représentants de la Ville de Matane dans le présent dossier;

En conséquence, il est proposé par Madame Claudie Fillion et résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que les résolutions #2015-198 et #2016-016 adoptées respectivement le 2 novembre et le 11 janvier dernier par le conseil de Baie-des-Sables soient abrogées;

Que la Municipalité de Baie-des-Sables accepte la proposition des municipalités soumises le 28 septembre 2015 à la Ville de Matane en lien avec le renouvellement, pour une durée de cinq (5) ans, de l'Entente relative à la gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux);

Que l'acceptation de la Municipalité de Baie-des-Sables est conditionnelle à l'acceptation par toutes les municipalités et à la mise en place d'un comité de gestion des équipements et infrastructures à vocation régionale (supralocaux);

Que l'acceptation de la Municipalité de Baie-des-Sables est également conditionnelle à l'annulation par la Ville de Matane de la facture #2014-000107 émise en date du 21 novembre 2014 au montant de

9 154,43\$ relative au remboursement de la cotisation au Réseau Biblio du Bas-Saint-Laurent (CRSBP) pour les années 2012 à 2014 inclusivement;

Que la Ville de Matane offre la possibilité d'intégrer l'offre de loisirs récurrentes des municipalités rurales dans leur guide bisannuelle des loisirs;

Que Monsieur Denis Santerre, maire, et Monsieur Adam Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité de Baie-des-Sables, ladite entente;

Que copie de cette résolution soit transmise à la Ville de Matane, à la MRC de La Matanie et les municipalités locales de la MRC.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

11.4 Office municipal d'habitation – Contributions municipales

Un portrait de la situation a été remis aux membres du conseil relatif aux contributions municipales auprès de l'Office municipal d'habitation de Baie-des-Sables.

12. Suivi des dernières périodes de questions

Le maire fait un suivi des questions posées lors de la dernière séance ordinaire.

13. Divers

13.1 Location du centre communautaire pour l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane

Pour faire suite aux discussions des derniers mois, l'après-bal des finissants de la Polyvalente de Matane de 2016 n'aura finalement pas lieu au centre communautaire de Baie-des-Sables.

13.2 Politique de location de la salle du centre communautaire

Le maire rappelle que la gratuité de la location de la salle du centre communautaire pour les organismes du milieu doit bénéficier exclusivement à ces derniers et qu'aucun bénéfice personnel ne doit être réalisé lors de la réalisation de ces activités.

14. Période de questions du public

Les points suivants ont été soulevés :

- Nivelage des chemins municipaux;
- Travaux de débroussaillage dans les emprises de chemins municipaux;
- Déneigement du centre communautaire;
- Invitation au brunch mensuel du Club des 50 ans et plus;
- Travaux d'asphaltage dans les chemins municipaux;
- Aménagement de dos d'âne sur la rue de la Mer;
- Projet d'aménagement de la cour d'école.

15. Levée de l'assemblée

2016-084 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame Claudie Fillion résolu de lever la séance à 21 h 15.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Denis Santerre
Maire

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Denis Santerre, maire de la Municipalité de Baie-des-Sables, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Denis Santerre
Maire